



Mairie

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Réunion du 11 décembre 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le onze décembre, vingt heures, le conseil municipal de la commune de Borest, dument convoqué s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bruno Sicard, Maire.

Date de convocation : 05/12/2023

Présents : 9

Absents excusés : messieurs Bianchini et Fleury.

Pouvoir de monsieur Bianchini à monsieur Sicard.

Madame Lacaze a prévenu de son arrivée après 20 heures et a présenté ses excuses.

Monsieur le maire ouvre la séance en demandant la possibilité d'ajouter un point à l'ordre du jour qui concerne la modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Après en avoir délibéré, c'est à l'unanimité que les conseillers municipaux approuvent ce point supplémentaire.

1/ Désignation d'un/e secrétaire de séance

Monsieur De Freitas se propose en tant que secrétaire de séance.

Après avoir délibéré, c'est à l'unanimité des membres présents qu'il est élu secrétaire de séance.

2/ Modification du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire expose qu'une rencontre a eu lieu cette après-midi même avec la Direction Départementale des Territoires (D.D.T.) représentée par mesdames Dretz et Le Rohic qui ont exposé que 2 zones de notre P.L.U. doivent être modifiées. (Un avis avait été formulé par la D.D.T., en courrier recommandé datant de décembre 2019 et indiquant que les zones 1AUE / 1AUH devaient être revues eu égard à la consommation excessive de terres agricoles).

Il convient de délibérer afin d'autoriser la modification du P.L.U. et sa mise en conformité,

Les conseillers municipaux, après avoir délibéré autorisent, à l'unanimité, le lancement de la procédure en adéquation avec l'ajustement nécessaire demandé.

3/ R.P.I. : frais 2022/2023, compte rendu du dernier conseil d'école

Les frais du R.P.I. s'élèvent à 90 526. euros 70 pour 88 enfants contre 88 947.57 euros pour l'année 2021/2022 pour 108 enfants.

La baisse des effectifs et la hausse des dépenses des trois communes porte un coût par élève à 1028.7125 euros alors qu'il était de 823.59 euros en 2021/2022.

Les dépenses des trois communes du R.P.I. ont augmenté sur plusieurs postes dont ceux du fuel pour Montlognon et Borest (+ 258 % et + 115%) ou encore le petit équipement sur Fontaine Chaâlis (+512%).

Après en avoir délibéré, les frais de l'année scolaire 2022/2023 sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal qui autorise l'ordonnateur à réaliser les écritures comptables afférentes.

Le compte-rendu du dernier conseil d'école met en avant des effectifs à la baisse avec 85 élèves pour la rentrée de septembre 2023 et 81 pour celle de septembre 2024. Une fermeture de classe est annoncée.

4/ Information académique sur le Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.).

L'inspecteur de l'académie d'Amiens en charge de notre secteur a fait part aux maires du R.P.I. de la possibilité de n'avoir qu'une seule directrice pour le regroupement et les 3 écoles afin de faciliter les échanges instituteurs/parents, valoriser les projets éducatifs, traiter les dossiers des élèves et n'avoir qu'un référent unique. Celui-ci aurait plus de temps dégagé afin de réaliser les tâches administratives.

Monsieur l'inspecteur académique et son équipe se chargeront de la mise en place de ce nouveau fonctionnement. La directrice du R.P.I. sera madame Ducrot.

5/ Décision modificative sur le budget 2023

Un achat de matériel informatique avait été demandé par les institutrices lors du conseil d'école de juin 2023.

Après consultation et échanges avec les maires des communes de Fontaine-Chaâlis, Borest et Montlognon une commande groupée a été passée et la dépense a été divisée en 3. La facture s'élève pour Borest à 6575.63 euros T.T.C.

Cette dépense n'avait pas été prévue au budget en cours.

Il est demandé au conseil municipal :

*de bien vouloir autoriser le maire à régler cette dépense sur l'exercice 2023, si la facture venait à être fournie avant la fin de l'exercice budgétaire 2023 et de prévoir les crédits afférents en investissement ;

*ou bien si la facture arrivait avant le vote du budget 2024 de pouvoir la payer sur 2024 dans la limite du quart des dépenses d'investissement engagées sur le budget 2023.

Les conseillers municipaux autorisent le maire, à l'unanimité à régler cette facture soit sur le budget en cours soit sur le budget 2024 et à réaliser les écritures comptables nécessaires.

6/ Rémunération de l'agent recenseur

Compte tenu du recensement de la population du 18 janvier au 17 février 2024, il est proposé de rémunérer madame Garczarek 1200 euros bruts.

Il est rappelé que deux demies-journées de formations sont prévues ainsi que de nombreuses heures de travail entre les démarches administratives et de collecte auprès des administrés, de la mairie et de l'INSEE.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve la rémunération de 1200 euros bruts pour le travail d'agent recenseur de madame Garczarek.

7/ Point travaux et urbanisme

Messieurs Carpentier et Sicard échangent régulièrement avec la société DACHE afin de rechercher la panne de la caméra 7 et revoir son alimentation.

Monsieur Bordereau indique que 4 entreprises ont été sollicitées pour revoir les jeux des plus petits à l'aire de jeux. Le délai de réponse était fixé au 5 décembre dernier. Aucune entreprise n'a répondu. Elles seront relancées et une nouvelle entreprise sera contactée. Un contrôle de sécurité du terrain multisports et du parcours de santé aura lieu le 20 décembre.

Le dossier de demande de subvention pour la réfection de la rue du Four sera présenté au conseil départemental de l'Oise à la commission du 24 mars prochain.

Monsieur Bordereau a demandé des chiffrages pour une remise en état des terrains de pétanque.

Monsieur Longuet se charge d'obtenir différents devis pour la mise en place de stores automatiques et manuels à l'école maternelle.

Les travaux se poursuivent dans le local à outils : après un grand nettoyage, une dalle de béton a été coulée et des rayonnages viennent d'être achetés.

L'agent communal en contrat par Valois Emploi, M. Gisbard est en arrêt maladie et reviendra le 8 janvier 2024.

8/ Fêtes et cérémonies

Le marché de Noël 2023 a été mouvementé avec une météo peu clémente et des tonnelles déchainées.

Le prochain événement sera la préparation des colis du C.C.A.S. samedi 16 décembre à 09h15 en mairie.

Une réunion aura lieu au début de l'année 2024 pour les manifestations de l'année. La première sera le loto.

9/ Questions et informations diverses

Monsieur Mazor va réaliser son pass permis avec la commune.

Une carte de vœux du conseil municipal a été réalisée et est présentée à tous.

La séance est levée à 22 heures 25 .

La prochaine réunion du conseil municipal est programmée au 12 février 2024 à 20 heures.